

# PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTAIGU DU 28/03/2023

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
BOUCLIER Marie-Bénédicte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MORISSET Jean-Claude	<input type="checkbox"/>
CHEREAU Antoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RINEAU Michelle	<input type="checkbox"/>
COCQUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COLMARD Etienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUHAMEL Négat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HAEFFELIN Jean-Martial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORISSET Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORNIER Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MOUSSET Kilian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DUHAMEL Négat	<input type="checkbox"/>
MULLINGHAUSEN Fabienne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	COCQUET Cyrille	<input type="checkbox"/>
OLLIVIER Steve	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MORNIER Sophie	<input type="checkbox"/>
RINEAU Michelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistaient également à la  
Réunion :

*Les membres du conseil consultatif de Montaignu ont été invités au conseil communal.*

Monsieur Jean-Claude MORISSET est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR AVIS

### ■ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

En fonction des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2023 et des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives validés par le conseil municipal de Montaignu-Vendée en septembre 2020, le détail du programme de subventionnement 2023 sera présenté aux membres du conseil municipal.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par 10 voix pour, 2 abstentions

**Observations éventuelles**

Jean-Martial HAEFFELIN : les subventions prennent-elles en compte l'inflation ?

Cyrille COCQUET : l'inflation n'est pas un critère dans le calcul des subventions.

■ **APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DU PARC DU VAL D'ASSON II ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX**

Pour mémoire, l'étude du site du Parc du Val d'Asson II est en cours depuis 2021 avec le lancement des études environnementales par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'étude de faisabilité pour l'ouvrage d'art du site, par ARTELIA, venant connecter la Vieille Ville et le quartier des Hauts-de-Montaigu.

Les conclusions de ces études environnementales ont mis en évidence un patrimoine arboré riche avec des espèces végétales à préserver et une faune diversifiée et active. En parallèle, ARTELIA devait revoir l'étude de faisabilité afin de proposer un chantier le moins impactant possible sur le milieu.

Au regard de l'impact écologique de la construction sur le milieu, il a été acté de ne pas poursuivre les études pour la construction de la passerelle du Val d'Asson et que CERAMIDE reprennent les études du parc du Val d'Asson.

Aujourd'hui, dans le cadre de cet aménagement de l'extension du Parc du Val d'Asson à Montaigu, le projet d'avant-projet définitif présenté propose :

- La création d'un nouvel accès au parc côté Rue des Jardins
- Un maillage de liaisons douces, connectées à celles déjà existantes dans le parc, accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes
- Des espaces ludiques pour les familles
- Des équipements sportifs complémentaires à ceux présents dans la première partie du parc

Ce projet a été présenté aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin de s'assurer de la compatibilité du projet des travaux à mener auprès de l'Asson.

Le budget de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS HT
Marché MOE	64 766,66 €
Etudes complémentaires	10 000,00 €
Travaux Paysage et VRD	803 333,33 €
Eclairage public - Patrimoine	135 833,33 €
Communication	10 000,00 €
Aléas	107 900,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 131 833,33 €</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver l'avant-projet définitif du Parc Val d'Asson II, à autoriser le lancement de l'appel d'offres pour les lots « Paysage » et « Voiries, réseaux divers » et à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par 10 voix pour, 2 abstentions

**Observations éventuelles**

## APPROBATION DE LA SOLLICITATION DE SUBVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT POUR LE VAL D'ASSON II

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc du Val d'Asson à Montaigu, il est sollicité de nouvelles subventions auprès de l'Etat et du Département de la Vendée.

En effet, le projet s'inscrivant dans le programme d'aide du Conseil Départemental au titre de l'aménagement d'espaces publics, une subvention de 200 000 € est sollicitée, ainsi qu'une aide de 336 741,94 € à l'Etat, au titre du Fond Vert suivant l'axe 2 Renaturation des Villes.

DÉPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT
Marché MOE	64 766,66 €	DSIL	160 724,72 €
Etudes complémentaires	10 000,00 €	FCC	188 000,00 €
Paysage, voiries et réseaux	803 333,33 €	Région	20 000,00 €
Eclairage public – Patrimoine	135 833,33 €	Département	200 000,00 €
Communication	10 000,00 €	Fond Vert	336 741,94 €
Aléas	107 900,00 €	Autofinancement	226 366,67 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 131 833,33 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 131 833,33 €</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à solliciter une subvention de 200 000 € auprès du Conseil Départemental au titre de l'aménagement d'espaces publics et une aide de 336 741,94 € de l'Etat au titre du Fond Vert suivant l'axe 2 – Renaturation des Villes.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par 10 voix pour, 2 abstentions

**Observations éventuelles**

## CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE MONTAIGU-VENDÉE- LE CLOS DE MATIFEUX

La société ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine de 400 Volts. Cette installation nécessite la pose d'une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 70 m. sur une bande d'une largeur d'un mètre qui grèvera la parcelle située sur la commune déléguée de Montaigu, cadastrée section AO numéro 102 et appartenant à la commune. Cette parcelle dépend du lotissement Le Clos de Matifeux.

Cette constitution de servitude est proposée sans indemnité de part ni d'autre.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver le contenu du projet d'acte de convention de servitude établi entre la société ENEDIS et la ville de Montaigu-Vendée portant sur la parcelle susvisée.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par 10 voix pour, 2 abstentions

**Observations éventuelles**

## ■ QUARTIER DE LA GARE – ÉTUDE D’OPPORTUNITÉ DE CRÉATION D’UN RÉSEAU DE CHALEUR - MONTAIGU

La Ville de Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu portent l’ambition d’un territoire pour l’environnement et œuvre en faveur d’une adaptation des pratiques face au changement climatique. C’est ainsi que le Plan Climat Air Energie Territorial « Terres d’énAIRgie » de la Communauté d’agglomération a été approuvé en 2022.

Ce document stratégique prévoit, notamment dans son axe 2 « Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables » - Action n°15 « *Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de développement des énergies renouvelables* », de déployer une politique de développement des énergies renouvelables en définissant un mix énergétique pour le territoire. Le réseau de chaleur fait partie de ce mix énergétique à promouvoir.

Ainsi, plusieurs zones à aménager ont pu être étudiées par des acteurs du monde de l’énergie renouvelable (CEREMA, SYDEV, etc.) sur le territoire. Ces secteurs sur lesquels sont portés des projets de construction de logements neufs (collectifs et individuels), de commerces, de réhabilitation/rénovation d’équipements communaux/intercommunaux sont un vrai potentiel à l’installation de réseaux de chaleur.

C’est ainsi qu’en 2021, une étude d’opportunité de création d’un réseau de chaleur avait été engagée dans le secteur des Hauts de Montaigu. Le potentiel est avéré, les études se poursuivent. Le quartier de la Gare, autre secteur d’aménagement de la Ville, présente lui aussi les caractéristiques d’un secteur à fort potentiel : grands équipements et habitat dense à proximité, création de logements, nouvelles activités tertiaires.

L’étude de faisabilité est financée par L’ADEME et le SyDEV à hauteur de 80%. Le reste à charge sera dû par la commune.

Il sera donc proposé aux membres du conseil municipal de lancer les études de la faisabilité et d’opportunité pour la mise en place d’un réseau de chaleur dans le quartier de la Gare et d’autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SyDEV la convention permettant de réaliser cette étude.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l’unanimité

OU Par 10 voix pour, 2 abstentions

**Observations éventuelles**

## POINTS DE L’ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

### ■ VALIDATION DE L’AVANT-PROJET DÉFINITIF DES AMÉNAGEMENTS DE LA MAISON DES JEUNES – MONTAIGU ET DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la démolition de la Maison des Jeunes de Montaigu, les activités “Jeunesse” ont été provisoirement installées dans la Maison des Associations du parc Henri Joyau. Un nouveau lieu pérenne à destination des jeunes doit être trouvé en centralité de la commune déléguée de Montaigu.

Un local commercial, mis à la location par la Poste Immobilier, situé rue de la Brèche a été identifié. Ce bien immobilier représente une surface d’environ 280 m<sup>2</sup> et permet d’envisager l’installation d’un équipement complémentaire à la Maison des Jeunes. La destination exacte de ce local à vocation commerciale doit être définie.

Le local doit faire l’objet de travaux d’aménagement pour pouvoir recevoir le public spécifique et séparer de façon distincte les deux équipements. Les deux entrées seront proposées au sud, en dehors des flux des usagers de La Poste. L’entrée de la Maison des Jeunes sera accompagnée d’un espace extérieur.

La Commune de Montaigu-Vendée va louer et aménager la Maison des Jeunes. Terres de Montaigu, Communauté d’agglomération assurera l’équipement en mobilier et son fonctionnement.

Au stade de l'avant-projet définitif, les travaux sont estimés à 255 227,87€ HT- 306 273.45€ TTC frais de maîtrise d'œuvre (Agence ORIGAMI) et techniques (géomètre, bureau de contrôle, CSPS) compris.

La Ville de Montaigu-Vendée sollicite une subvention auprès de la CAF pour l'aménagement du local à hauteur de 25 000 €. Dans le cadre de sa politique jeunesse, la CAF accompagne financièrement les projets de locaux permettant d'accueillir des accueils collectifs de mineurs sur le territoire. Ce montant s'élève à 1300 € par place existante et 2300 € par nouvelle place, il est versé en subvention à hauteur de 40% et en avance remboursable pour le restant. La ville de Montaigu-Vendée sollicite uniquement le versement de la partie subvention.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver l'avant-projet définitif des travaux d'aménagement de la Maison des Jeunes de Montaigu, à autoriser le lancement de la consultation pour la passation des marchés de travaux et à solliciter auprès de la CAF une subvention relative aux travaux du futur accueil collectif de mineurs.

### Le conseil communal prend note de cette information.

#### Observations éventuelles

## TARIFICATION DES SÉJOURS COURTS ACCUEIL DE LOISIRS ET MAISON DE L'ENFANCE - ÉTÉ 2023

En tant que gestionnaire de services extrascolaires, la commune de Montaigu-Vendée est organisatrice de 6 séjours courts pour l'été à venir, répartis de la manière suivante :

- 3 séjours en juillet animés par l'accueil de loisirs, commune déléguée de Montaigu
- 1 séjour et une nuitée en août animés par la Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay

Les modalités de participation sont précisées dans le règlement de fonctionnement des 2 structures enfance.

Par cohérence avec la tarification établie lors des temps péri/extrascolaires (avant et après l'école, mercredi, journées vacances scolaires), la tarification des séjours courts se réfère aux 6 tranches de quotient familial déterminées par la CAF.

Sur le principe de modularité de la tarification des familles, la prise en charge de la commune par séjour, pour un enfant, s'échelonne selon les quotients familiaux et le lieu de résidence entre 58% et 45 %. Il est précisé que les enfants du dispositif ULIS scolarisés dans la commune bénéficient de l'application d'une tarification au quotient familial et que les familles situées aux deux premières tranches de quotient familial peuvent bénéficier du dispositif VACAF.

La tarification pour les familles prend, comme l'année dernière, la forme d'un forfait « séjour », par enfant, soit :

### Accueil de loisirs – Montaigu

Tarification des familles Année 2023	Séjour 2 jours (6-7 ans) Par enfant	Séjour 3 jours (8-9 ans) Par enfant	Séjour 4 jours (10-11 ans) Par enfant
QF ≤ 500 €	50,31€ (5,03€*)	66,42€ (6,64€*)	100,04€ (10,00€*)
501 ≤ QF ≤ 700 €	50,31 € (10,06€*)	66,42€ (13,28€*)	100,04€ (20,01€*)
701 ≤ QF ≤ 900 €	50,31 €	66,42 €	100,04 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	56,30 €	74,33 €	111,95 €
1201 ≤ QF ≤ 1500 €	59,90 €	79,07 €	119,10 €
QF ≥ 1501 € Et hors MV	65,89 €	86,98 €	131,01 €

\* Coût du séjour restant à charge de la famille dans le cadre du dispositif VACAF

## Maison de l'Enfance – Saint Hilaire de Loulay

Tarification des familles Année 2023	Nuitée (VACAF non applicable)	Séjour 4 jours (8-11 ans) Par enfant
QF ≤ 500 €	8,66€	99,98€ (10,00€*)
501 ≤ QF ≤ 700 €	8,66€	99,98€ (20,00€*)
701 ≤ QF ≤ 900 €	8,66 €	99,98 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	9,69 €	117,48 €
1201 ≤ QF ≤ 1500 €	10,30 €	124,98 €
QF ≥ 1501 € Et hors MV	11,33 €	137,48 €

\* Coût du séjour restant à charge de la famille dans le cadre du dispositif VACAF

Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'adopter l'organisation et la tarification des séjours courts proposés à l'été 2023 par l'Accueil de Loisirs – Montaigu et la Maison de l'Enfance – Saint Hilaire de Loulay, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

### **Le conseil communal prend note de cette information.**

#### **Observations éventuelles**

Jean-Martial HAEFFELIN : les aides prennent-elles en compte l'inflation ?

Cyrille COCQUET : l'inflation n'est pas un critère dans le calcul des aides

## **AVENANT À LA CONVENTION SYDEV – RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING DE L'HÔPITAL DE MONTAIGU**

Dans le cadre de l'opération de construction du pôle médical et de la résidence de Vendée Habitat Henri Dunant, la ville de Montaigu-Vendée a procédé au réaménagement du parking de l'hôpital et des abords du nouveau bâtiment. Ces travaux de réaménagement ont intégré la mise en place d'un éclairage neuf, objet de la convention SyDEV n°2021.ECL.0049, validée en conseil municipal par délibération n° DEL 2021.02.09-56 en date du 09 février 2021 et dont la participation de la ville s'élevait à 8 085 €.

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires : déplacement d'un point lumineux et d'un coffret d'éclairage public et fourniture et pose de protections autour du coffret en question.

La proposition financière se décompose désormais comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Eclairage public	3 487.00	4 184.00	3 487.00	70.00 %	2 441.00
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT</b>					<b>2 441.00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cet avenant et à autoriser sa signature.

### **Le conseil communal prend note de cette information.**

#### **Observations éventuelles**

## CONVENTION SyDEV – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PARC DES REMPARTS - MONTAIGU

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2023.ECL.0026 se rapportant à des travaux de rénovation de l'éclairage existant aux abords du château, dans le Parc des Remparts, sur la commune déléguée de Montaigu.

Il demande la participation de la Ville de Montaigu-Vendée pour la réalisation des travaux à hauteur de 10 702 € selon la répartition suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	15 288,00	18 346,00	15 288,00	70.00%	10 702,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>10 702,00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Le conseil communal prend note de cette information.**

**Observations éventuelles**

## CONVENTION SyDEV – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LA GAUDINE - MONTAIGU

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2023.ECL.0133 se rapportant à des travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux, Rue de la Gaudine, sur la commune déléguée de Montaigu, dans le cadre d'un projet immobilier.

Il demande la participation de la Ville de Montaigu-Vendée pour la réalisation des travaux à hauteur de 1 023 € selon la répartition suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	1 462,00	1 754,00	1 462,00	70.00%	1 023,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>1 023,00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Le conseil communal prend note de cette information.**

**Observations éventuelles**

## 5. Informations et questions diverses